

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers en fonction : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers présents : 71 Dont suppléant(s) : 2 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 28 Absent(s) : 3
---	---	--

Date de convocation : 20 septembre 2022

Vote(s) pour : 91
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 26 septembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2022-09-26-CM-9 :

Projet Alimentaire Territorial de l'Eurométropole de Metz (PAT).

Rapporteur : Monsieur Michel TORLOTING

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Projet Métropolitain adopté par le Conseil métropolitain le 25 février 2019,
VU le Plan Pluriannuel d'Investissement de Metz Métropole pour 2022-2026,
VU la convention conclue entre l'Etat et Metz Métropole en date du 12 août 2019 relative au PAT « Metz Métropole » portant attribution d'une subvention,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial de Metz Métropole (PAT),

APPROUVE le Projet Alimentaire Territorial de Metz Métropole pour la période 2022-2026 joint en annexe.

Metz, le 27 septembre 2022

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

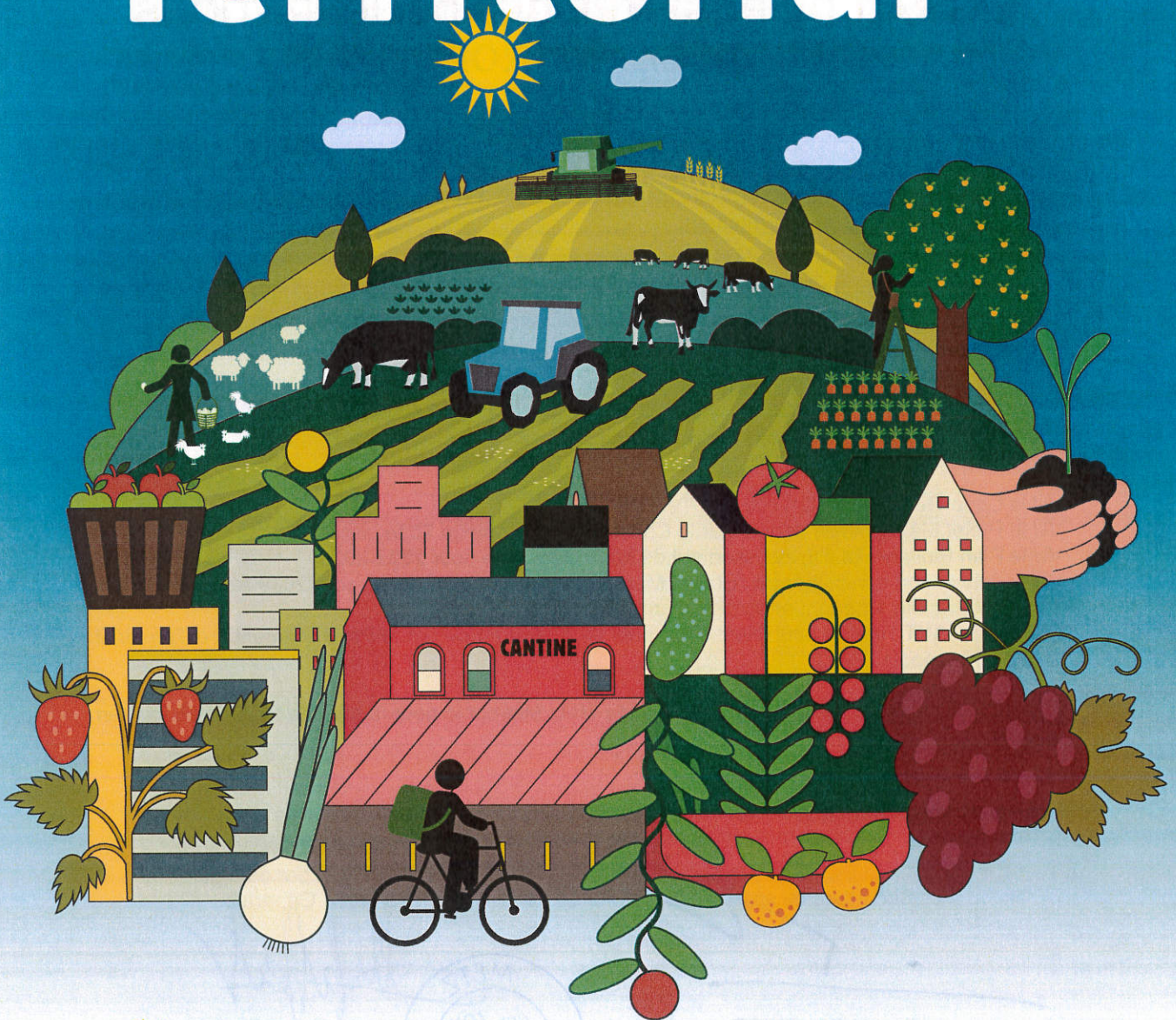
Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale




Marjorie MAFFERT-PELLAT

EUROMÉTROPOLE
DE METZ

Projet Alimentaire Territorial



EUROMÉTROPOLE
METZ



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
*Union
Égalité
Équilibre*

BANQUE des
TERRITOIRES

Une démarche concertée

Comment mettre du local dans nos assiettes ? Quelle production alimentaire demain sur notre territoire ? Comment faire de l'alimentation un lien entre les habitants du territoire ? Quel est l'impact de la production alimentaire du territoire sur l'environnement ?

Face à ces questions essentielles, l'Eurométropole de Metz s'est engagée dans la mise en œuvre d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, en bénéficiant du soutien de la DRAAF et de la Banque des Territoires.

Ce projet vise à **renforcer les collaborations** déjà enclenchées entre les acteurs (privés et publics) du territoire (mais également au-delà) pour **imaginer une politique agricole et alimentaire locale**.

Un projet co-construit avec les acteurs du territoire

De nombreux acteurs (+ 40 de structures) ont été mobilisés pour réfléchir et construire ce PAT : coopératives agricoles, structures du développement agricole (Chambre d'agriculture, Bio Grand Est, Lycée Agricole, SAFER), acteurs de l'économie sociale et solidaire (Café Fauve, La Conserverie Locale...), institutionnels (Région, Département)...

À ce titre, **5 ateliers de concertation** ont été organisés fin 2021 et ont permis de réunir plus d'une centaine de participants, tous acteurs du système alimentaire territorial. Ateliers qui ont permis à ces acteurs, venus de différents univers (monde agricole et agro-alimentaire, tissu associatif local, enseignement), de partager leurs visions et d'**imaginer ensemble les solutions à déployer** en faveur d'une alimentation locale, de qualité et accessible à tous.

Ces différents temps de concertation ont donc été une belle opportunité d'échanger sur les enjeux du territoire mais également de proposer de nouvelles actions pour relever notamment le défi de la **relocalisation de l'alimentation**. Ce PAT s'appuie également sur la **diversité des initiatives existantes afin de les valoriser, les articuler et les développer**.

+ 50
ENTRETIENS
D'ACTEURS

+ 4
ATELIERS
DE TRAVAIL

+ 80*
PARTICIPANTS

+ 50
ACTIONS
PROPOSÉES

+ 100
HEURES
DE TRAVAIL
COLLECTIF

*Nombre de participants limité compte-tenu de la période Covid-19



**François
GROSDIDIER**

Président de
l'Eurométropole
de Metz
Maire de Metz
Vice-Président de
la Région Grand-Est
Membre honoraire
du Parlement

Vers une politique agricole et alimentaire en mouvement sur l'Eurométropole de Metz

9.2 milliards

C'est le nombre estimé d'individus que devra nourrir la planète à l'horizon 2050!

La production agricole devra augmenter en raison de la croissance démographique tout en répondant aux enjeux du changement climatique. Plus que jamais, notre territoire doit être mobilisé car derrière la transition agricole et alimentaire se cache l'avenir de l'humanité.



**Michel
TORLOTING**

Conseiller délégué
à l'Agriculture et
aux Circuits Courts
Maire de Gravelotte

La crise sanitaire et le conflit en Ukraine ont mis en lumière notre dépendance alimentaire. Ils ont démontré la nécessité de changer nos habitudes de consommation et de renforcer nos liens avec nos agriculteurs. Ce savoir-faire local est, en effet, l'une des solutions aux défis alimentaires d'aujourd'hui et de demain.

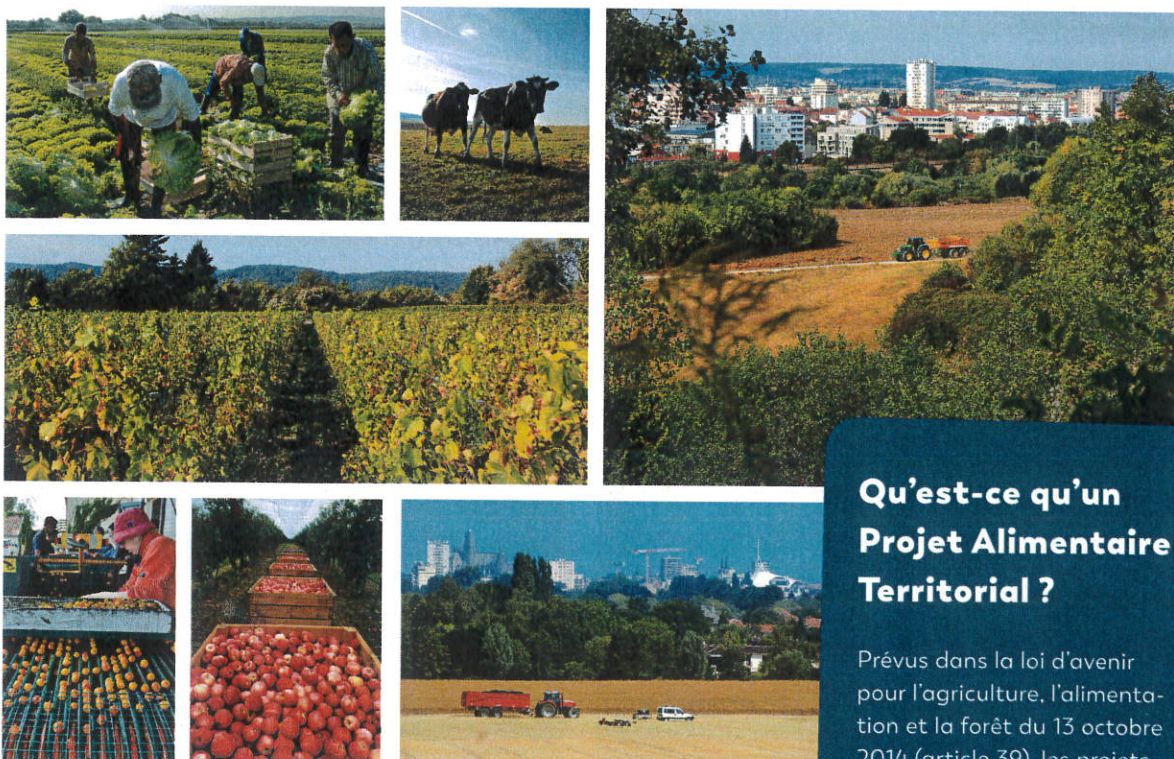
Ainsi, l'Eurométropole de Metz est engagée de longue date dans le développement d'une agriculture urbaine de proximité et de préservation de nos terres agricoles. Une démarche que nous souhaitons conduire en lien avec nos territoires voisins car la réponse à ces enjeux que sont l'indépendance alimentaire, « le mieux cultiver » et le « mieux manger pour tous », dépassent les frontières administratives.

C'est en ce sens que nous portons un projet alimentaire territorial élaboré en lien avec les acteurs locaux de l'alimentation.

Cependant, son succès dépend de notre capacité à susciter des vocations, à encourager les bonnes pratiques, afin de créer les conditions nécessaires pour faire émerger un nouveau système alimentaire territorial. Pour ce faire, nous userons de l'ensemble des compétences de l'Eurométropole (aménagement du territoire, planification, développement économique...) pour impulser une dynamique permettant de favoriser les liens naturels entre les producteurs et le grand public.

Il s'agit de faciliter la mise en œuvre de projets d'investissements ayant pour enjeu l'ancrage territorial des exploitations pour répondre aux besoins en matière d'alimentation au travers d'une route que nous co-construirons autour du « **produire, transformer et consommer local** ».

Des défis partagés, des solutions à approfondir



L'Eurométropole de Metz est aujourd'hui confrontée (comme d'autres territoires en France) à de nombreuses problématiques, ayant un impact sur l'ensemble du secteur agro-alimentaire.

Longtemps synonymes d'emplois locaux et d'une alimentation riche et variée, les filières agricoles et agro-alimentaires soulèvent aujourd'hui de nombreuses inquiétudes : urbanisation des terres agricoles, difficulté d'accès au foncier, désintérêt des nouvelles générations pour la filière, endettement des exploitations, non renouvellement des dirigeants d'exploitations, perturbations des écosystèmes, renforcement des inégalités en matière d'accès à une alimentation saine et de qualité, développement des maladies liées aux bouleversements des habitudes alimentaires (obésité, diabète)...

Face à ces constats, la question d'une **transition agricole et alimentaire durable** devient une priorité. De nombreux acteurs (producteurs, élus, consommateurs...) du territoire de l'Eurométropole portent aujourd'hui l'ambition de **réinventer de nouveaux modèles plus vertueux et plus égaux**.

Le Projet Alimentaire Territorial vise donc à **renforcer les liens existants entre les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation du territoire**, et à rechercher de nouvelles solutions pour répondre conjointement aux problématiques identifiées.

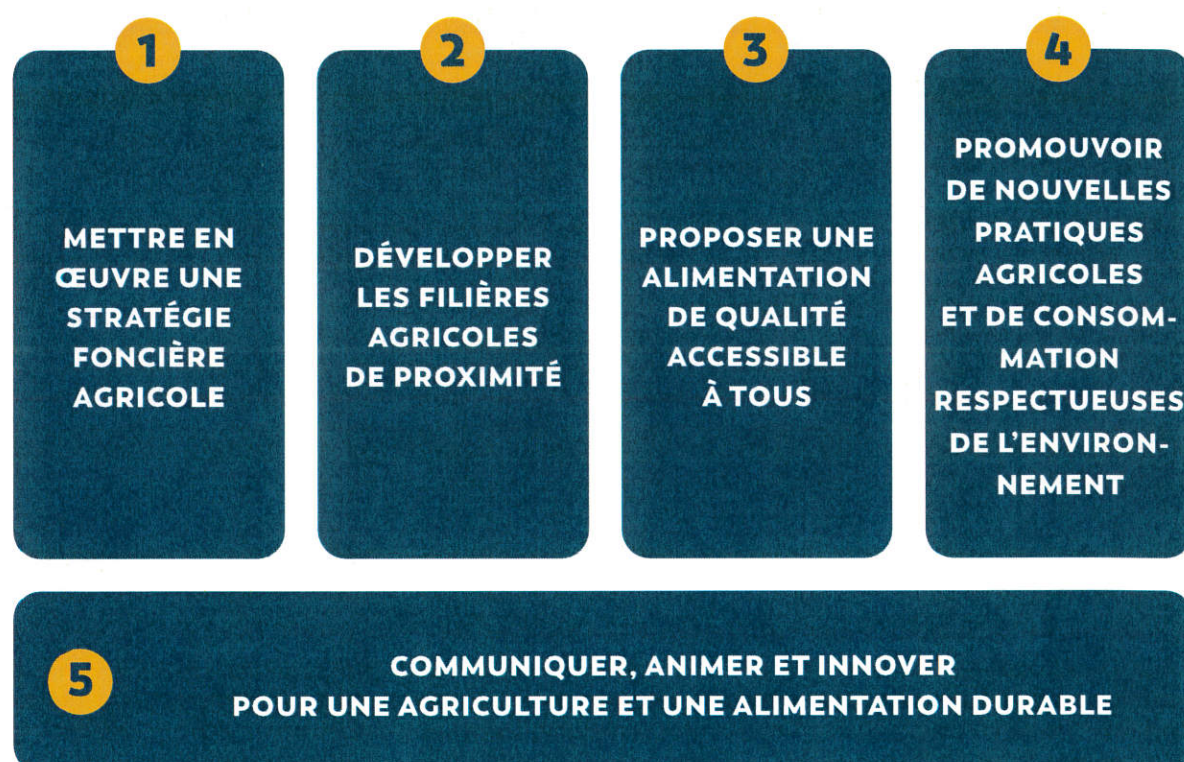
Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial ?

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Cinq ambitions pour une transition agricole et alimentaire durable

Pour répondre conjointement aux problématiques de l'agriculture et de l'alimentation et accompagner la transition du territoire, 5 ambitions stratégiques ont été identifiées.



Les chiffres-clés du territoire

L'AGRICULTURE



40%

DE LA SURFACE
DU TERRITOIRE,
SOIT 12 277 HA

114 EXPLOITATIONS
REPRÉSENTANT 500 EMPLOIS
À L'ANNÉE

2 APPELLATIONS :
IGP MIRABELLES DE LORRAINE
ET AOC VINS DE MOSELLE

LA POLY-CULTURE

69%

DE LA SURFACE AGRICOLE
DU TERRITOIRE



CULTURES DOMINANTES :
COLZA, BLÉ, ORGE

LE PORT DE METZ
EST LE 1^{ER} PORT CÉRÉALIER FLUVIAL
DE FRANCE : TRANSIT DE 2,5 MILLIONS
DE TONNES / AN

LES CIRCUITS COURTS

44 EXPLOITATIONS
FONT DE LA VENTE DIRECTE

9 EXPLOITATIONS
TRANSFORMENT LEURS PRODUITS
DIRECTEMENT À LA FERME

ENTRE **5%** ET **10%** DES ACHATS
ALIMENTAIRES

L'ÉLEVAGE



39 EXPLOITATIONS
EN POLY-CULTURE-ÉLEVAGE
(SOIT 34% DES EXPLOITATIONS)

11 EXPLOITATIONS
AVEC UNE ACTIVITÉ ÉQUINE

17 EXPLOITATIONS
AVICOLES



LE MARAÎCHAGE, L'HORTICULTURE, LA VITICULTURE ET L'ARBORICULTURE

17%

DES EXPLOITATIONS POSSÈDENT
AU MOINS UNE ACTIVITÉ MARAÎCHÈRE,
HORTICOLE, ARBORICOLE OU VITICOLE

LE TERRITOIRE COMPTE **21** MARAÎCHERS

LE BIO

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
EST PRÉSENTE SUR

7%
DES EXPLOITATIONS



LE BUDGET ALIMENTAIRE

L'ALIMENTATION REPRÉSENTE UN BUDGET
MOYEN DE **384 €** PAR MOIS ET PAR MÉNAGE,
SOIT **20 %** DE SES DÉPENSES TOTALES

Mettre en œuvre une stratégie foncière agricole



Champs de céréales

Pour conserver une agriculture dynamique, il est important de maintenir des espaces agricoles pérennes et fonctionnels. Ce maintien passe avant tout par la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoTAM). À l'heure du « zéro artificialisation nette » (ZAN), il s'agit désormais pour tout document de planification de limiter la consommation de foncier agricole et de promouvoir le développement urbain en privilégiant le renouvellement (favoriser la densité urbaine, remobilisation de friches...).

Il s'agira pour cela de :

- **Sanctuariser le foncier agricole identifié comme étant d'intérêt métropolitain** : parallèlement à la protection du foncier agricole en limitant les extensions urbaines, L'Eurométropole de Metz engagera une réflexion sur le recensement du « foncier agricole d'intérêt métropolitain », présentant notamment des qualités agronomiques nécessitant une protection accrue.
- **Engager une politique foncière agricole volontariste** : viser des opportunités d'achats et/ou de gestion avec l'appui des principaux organismes gestionnaires tels que la SAFER et la foncière Terres de Liens.

Complémentaire à l'enjeu du foncier, le renouvellement des exploitants agricoles compte tenu des départs à la retraite (1 agriculteur sur 3 d'ici 10 ans) constitue un axe fort de travail. À ce titre, L'Eurométropole de Metz œuvrera avec les organismes de formations (lycées agricoles en tête) et la Chambre d'Agriculture de Moselle afin de :

- **sensibiliser aux métiers agricoles**
- **faciliter l'installation ou la transmission.**

À petite échelle, le développement de l'Espace Test Agricole (ETA) doit permettre à des porteurs de projets de parfaire leur formation et de tester en « grandeur nature » leur projet d'installation.



Positionné sur un ancien aéroport militaire en cours de reconversion, l'Espace Test Agricole (ETA) est une « **couveuse d'entreprise maraîchère** » déployé sur 2,5 ha et pouvant accueillir jusqu'à 3 porteurs de projets. Porteurs qui ont ainsi la possibilité de tester « en conditions réelles » et durant un maximum de 3 années le métier de maraîcher. Afin d'assurer un fonctionnement optimal, l'Eurométropole de Metz met ainsi à disposition des « testeurs » et au-delà du foncier, des serres, un système d'irrigation et du matériel agricole.

Développer les filières agricoles de proximité



Partant du constat qu'une grande partie des productions agricoles locales est destinée à l'exportation, la diversification et le développement de filières locales doit constituer un point d'ancrage de la politique agricole et alimentaire de l'Eurométropole de Metz. En effet, en plus de la demande grandissante des consommateurs, la Restauration Hors Domicile (RHD) est contrainte de s'approvisionner depuis le 1^{er} janvier 2022 en produits dits « durables » (biologiques, locaux, labels de qualité....), et ce en référence à la loi EGALIM.

L'Eurométropole accompagnera ainsi les communes volontaires de son territoire dans la mise en œuvre d'un approvisionnement « plus durable » des cantines scolaires. L'objectif étant de favoriser les débouchés locaux en incitant les prestataires de restauration collective. Un élargissement de la démarche d'accompagnement pourra également être proposé aux restaurants d'entreprises, hôpitaux, EHPAD...

En complément, l'Eurométropole souhaite :

- mettre l'accent sur l'**accompagnement et le développement de productions encore trop peu présentes localement** tels que le maraîchage ou l'arboriculture, propices à la valorisation des circuits courts ;
- **favoriser l'accès de la population aux produits locaux** à travers :
 - la mise en œuvre de **partenariats forts** avec les bassins de production agricole voisins,



- le **maintien et la création d'outils de transformation de proximité** (légumerie, conserverie, biscuiterie...),
- le **développement d'outils logistiques** facilitant les approvisionnements.

Proposer une alimentation de qualité accessible à tous



Point de retrait du drive au Parc des expositions



Les vergers du château à Saulny, casiers connectés et magasin



Sur un territoire où les écarts de revenus peuvent être parfois très contrastés, l'accessibilité de tous à une alimentation durable, locale et de qualité est un sujet d'importance. Actuellement les circuits courts représentent moins de 5% des achats des ménages et restent réservés à certains modes de commercialisation (vente à la ferme, AMAP, magasins de producteurs, Drive fermiers...).

Le déploiement d'une offre locale sur l'ensemble des circuits de distribution devra permettre notamment de :

- **renforcer la présence d'une offre locale et de qualité** en grande distribution et en restauration collective (logistique, sourcing, contractualisation...);
- **proposer une stratégie de déploiement des circuits courts** (casiers connectés, livraison à domicile, retrait dans des points de centre ville,...);

L'alimentation est également un axe fort des actions portées dans le cadre du **contrat local de santé**

(CLS), afin de lutter plus particulièrement contre la prévalence du diabète et de l'obésité notamment chez les jeunes enfants.

Il s'agira ainsi de conforter, promouvoir et développer, notamment auprès des publics les plus fragiles (enfants, personnes âgées et/ou isolées, en situation de précarité...), les initiatives où l'alimentation est un vecteur de lien social et d'éducation par le biais :

- d'une **attention particulière sur le développement de l'offre commerciale alimentaires** dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ;

- d'un **travail auprès des structures et associations** qui sensibilisent aux enjeux de santé liée à l'alimentation (Réseau de Santé de Metz Arrondissement, centres sociaux...);
- d'une **multiplication des ateliers ciblant particulièrement les enfants** dans les structures scolaires et périscolaires (éducation au goût, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

Promouvoir de nouvelles pratiques agricoles et de consommation respectueuses de l'environnement



L'Eurométropole de Metz se donne pour mission d'accompagner les agriculteurs en place ou en projet d'installation et désireux de produire « mieux ».

Il s'agira ainsi de soutenir les actions visant à préserver les ressources naturelles (eau, biodiversité, paysage...) notamment à travers :

- **l'innovation et l'expérimentation de nouvelles pratiques culturales** (agroforesterie, respect des sols et des sous-sols, gestion raisonnée de la ressource en eau, développement de systèmes agricoles plus adaptés aux effets du changement climatique...);
- **le développement de filières agricoles plus durables** et moins impactantes pour les ressources ;

- **la redynamisation des paysages agricoles** (plantation de haies, de bosquets, préservation des chemins agricoles et des points de vue...);
- **le maintien et l'entretien des paysages** (côteaux de Moselle).

La promotion des bonnes pratiques en faveur de la préservation de l'environnement (notamment dès le plus jeune âge par le biais de la lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine) constituera également un enjeu auprès des citoyens-consommateurs de l'Eurométropole.



La valorisation d'une alimentation responsable et durable, contributive à la réduction de l'impact environnemental, assignera des responsabilités forte à la collectivité en matière de :

- **sensibilisation des consommateurs** au concept de « manger mieux et local » ;
- **mise en œuvre d'alternatives végétales** dans la restauration collective ;
- **accompagnement accru des citoyens sur la question du tri des biodéchets.**

Communiquer, animer et innover pour une agriculture et une alimentation durable



L'agriculture et l'alimentation constituent des sujets de préoccupation prégnants de la part des citoyens-consommateurs et participent au rayonnement du territoire. À ce titre, l'Eurométropole peut compter sur la présence d'infrastructures et d'entreprises de renom (tels que le port de Metz - 1^{er} port céréalier fluvial national -, Claas, Charal ou Crudimo) pour innover, créer des synergies et des partenariats forts avec des filières en perpétuels mutations (adaptation au changement climatique, évolution des métiers et des comportements des consommateurs...).

Pour développer des filières locales, durables et accessibles au plus grand nombre, le territoire se devra également d'être en capacité de mobiliser des compétences auprès de :

- l'écosystème start-up (French Tech East, The Pool, Bliida...)
- l'enseignement supérieur (université et écoles d'ingénieurs)
- la recherche (pôles de compétitivité...).

Le Salon Agrimax, 3^{ème} salon de l'élevage au niveau national, devra continuer à accroître sa visibilité et à valoriser l'agriculture en Grand Est.

Faire connaître le patrimoine gastronomique local

Disposant d'un important patrimoine culinaire et viticole : mi-

rabelle de Lorraine, fraises de Woippy, vins AOC de Moselle... le PAT fournira un cadre favorable à la valorisation de ce riche héritage en accompagnant la multiplication de marchés de producteurs, de fêtes agricoles et d'animations gourmandes.

Faire connaître les métiers de l'agriculture

L'enjeu du renouvellement des générations d'exploitants rend d'autant plus nécessaire et urgent la mise en œuvre d'une communication active autour des métiers de l'agriculture. Pour ce faire, l'Eurométropole, aux côtés des partenaires de l'emploi et de la formation, s'inscrit dans une démarche de valorisation auprès des publics scolaires (collégiens et lycéens) et des missions locales. Renforcer la connaissance et

l'attrait de ces métiers constitue un prérequis indispensable pour permettre d'attirer des talents au sein de filières pourvoyeuses d'emplois.

Mettre en place une gouvernance partagée de projets

La réussite du PAT restera conditionnée à la mise en œuvre d'une stratégie partenariale forte tant avec les institutionnels, les agriculteurs, les acteurs de la distribution, les transformateurs... que la société civile (consommateurs).

Le PAT propose une véritable dynamique pour promouvoir l'agriculture et l'alimentation locale au service des enjeux de demain.



Projet Alimentaire Territorial Eurométropole de Metz

Maison de la Métropole
1 Place du Parlement de Metz
CS 30353 / 57 011 Metz cedex 1
T. 03 87 20 10 00

eurometropolemetz.eu



Résumé de l'acte

057-200039865-20220926-2022-09-DC9-DE

Numéro de l'acte : 2022-09-DC9
Date de décision : lundi 26 septembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Projet Alimentaire Territorial de l'Eurométropole de Metz (PAT)
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 30/09/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220926-2022-09-DC9-DE
Document principal : 99_DE-9.pdf

Historique :

30/09/22 20:30	En cours de création	
30/09/22 20:32	En préparation	Catherine DELLES
30/09/22 21:58	Reçu	Catherine DELLES
30/09/22 21:59	En cours de transmission	
30/09/22 22:00	Transmis en Préfecture	
30/09/22 22:19	Accusé de réception reçu	

